

Professions libérales.be

Une initiative **UCM**

[Le compte bancaire de l'entreprise : mode d'emploi](#)

Lorsqu'une nouvelle activité indépendante se crée, un compte bancaire professionnel doit être ouvert dans la foulée. Le conseil juridique de ce mois met en lumière quelques points importants

[Je me renseigne](#) →



[La santé mentale des indépendants enfin reconnue !](#)

Le ministre des indépendants confie la mission de prévention du burn-out aux caisses d'assurances sociales. En 1ère ligne, les conseillers sont les référents. Une avancée majeure qu'UCM applaudit !

[Je m'informe](#) →



[La Wallonie de demain sera-t-elle délétère ?](#)

Le Gouvernement Wallon réfléchit à des méthodes de lutte contre les discriminations à l'emploi très discutables. UCM s'y oppose, et propose une autre approche plus efficace.

[Je me renseigne](#) →



[Le freelancer sera-t-il votre prochain collaborateur ?](#)

Dans sa quête perpétuelle de talents, l'employeur peut aujourd'hui faire appel, du moins dans certains secteurs, à des "freelancers". Une formule qui tend à prendre de l'importance. Explications

[Je m'informe](#) →

**Vous recrutez ?
Engagez le Forem !**

[Vous recrutez ? Engagez le Forem !](#)

Le Forem est l'un des partenaires incontournables des entrepreneurs pour recruter. Découvrez comment y parvenir !

[Je découvre](#) →



Suivez l'intégralité de nos actualités sur
professionsliberales.be

PL.be asbl – n°BCE 0665.731.190 – RPM Bruxelles – rue Colonel Bourg 123/125 – 1140 Bruxelles –
professionsliberales.be

You receive this email because you are part of our contact database.
You can change your preferences or unsubscribe.